

Point sur le projet éolien

Permanence publique d'information le 27 mars

Dans sa dernière « Lettre de l'Eolien » distribuée fin décembre dans toutes les boîtes aux lettres du village, la société OursEole informait les Puy-Saint-Martinois(es) du schéma choisi pour finaliser la demande d'autorisation au cours du second trimestre 2021 : l'implantation de 3 éoliennes de 150 m de hauteur totale. Cette communication n'a suscité que très peu de questions, tant auprès de la mairie que via le site internet d'OursEole.

C'est pourquoi nous avons décidé d'organiser une permanence publique qui se tiendra **le samedi 27 mars de 13h30 à 17h30, à la salle des fêtes**. A cette occasion, vous pourrez consulter des photomontages grand format mais aussi rencontrer le responsable du projet et vous faire ainsi une idée assez précise sur l'impact du projet.

Modification simplifiée du PLU

Fin 2019, l'équipe municipale a lancé une correction (« modification simplifiée ») du Plan Local d'Urbanisme afin de rendre ce dernier compatible avec le projet éolien. En effet, si ce PLU permet et promeut l'installation de centrales de production d'énergies renouvelables dans le cadre du PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable), le règlement comportait des imprécisions dans sa rédaction initiale de 2017.

Après une première présentation de la modification simplifiée aux services instructeurs début 2020, ceux-ci ont souhaité la soumettre à une évaluation environnementale. Ce dossier a alors été mis en attente afin de disposer des éléments de l'étude d'impact du projet éolien. Le bureau d'étude en charge de cette modification a été mandaté fin 2020 par la Communauté de Communes du Val de Drôme et le dossier est désormais entre les mains du service Urbanisme de Montélimar Agglomération. Une enquête publique sera organisée en 2021.

Réponse à la « Lettre N°2 » du « Collectif opposé au projet éolien »

Vous avez reçu récemment dans vos boîtes aux lettres une « Lettre du collectif opposé au projet éolien de Puy-Saint-Martin ». Si la controverse est utile au débat démocratique, elle comporte des contre-vérités et imprécisions qui nécessitent d'être corrigées. Ainsi notamment :

- *Le projet aurait été « offert » par le Conseil Municipal à un promoteur de l'éolien.*
Sans même nous attarder sur les sous-entendus calomnieux de cette affirmation, le terme est particulièrement mal choisi dans le cas présent : la société de développement du projet éolien voit son capital et sa gouvernance maîtrisés à 50 % par les collectivités locales et elle sera ouverte au financement participatif une fois les risques de développement écartés.
- *Les études d'impact seraient réalisées par des prestataires privés à l'objectivité discutable car mandatés par le promoteur.*
Ces intervenants ont été choisis parmi les meilleurs spécialistes nationaux et ils appliquent des méthodologies et du matériel certifiés. De plus, pour rendre sa décision, le Préfet disposera des rapports d'instruction détaillée de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et d'enquête publique (à laquelle citoyens, associations locales et naturalistes participent). La contradiction et par conséquent l'objectivité sont donc garanties.

- *La réglementation acoustique ne suffirait pas à protéger les riverains des nuisances sonores.* La réglementation a pour objectif de limiter les nuisances pour les riverains et son respect est garanti par les inspections régulières au titre de la police des ICPE (Installations Classées pour l'Environnement). Nous vous invitons par ailleurs à lire « L'éolien en 10 questions » * édité par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) qui apporte un éclairage indépendant sur les impacts et enjeux du grand Eolien.

Rappel de l'origine et de l'objectif du projet éolien

Pour conclure, nous tenions à rappeler que nous avons étudié la faisabilité de ce projet éolien, puis décidé de le soutenir dès 2018 pour faire participer Puy-Saint-Martin à son échelle à la nécessaire transition énergétique de notre pays. Nous sommes également fiers que notre démarche puisse contribuer aux objectifs des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TePOS-CV) de Val de Drôme en Biovallée et de Montélimar Agglomération.

Nous restons bien évidemment à votre écoute pour toute question. Nous vous invitons donc à nous rencontrer lors de la permanence du 27 mars et vous rappelons ci-dessous les liens* où vous pouvez retrouver toutes les informations sur le projet éolien.

L'équipe municipale

* : <https://puysaintmartin.fr/fr/rb/716094/projet-eolien-2> - <http://ourseole.renouvelables.info/>

Le projet en quelques chiffres

Potentiel : 3 éoliennes de 4,2 MW

(Hauteur totale 149,9 m en bout de pales contre 100 m pour les éoliennes de la Répara-Auriples)



Production d'électricité : 39 GWh/an,

équivalent à la consommation électrique de 16 500 foyers

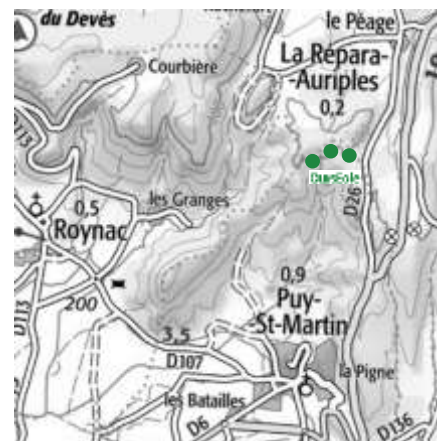
(source : conso. annuelle hors chauffage

<https://bilan-electrique-2017.rte-france.com/consommation/14-2/>)

Coût du projet : 14 millions d'euros (M€)

dont 2.9 M€ injectés dans l'économie locale

(travaux publics, hôtellerie, restauration, géomètre, coordonnateur SPS...)



Revenus pour les Collectivités :

(Prévisionnel sur 20 ans pour un projet de 12 MW)

332 k€/an

Maîtrise publique du projet

Réflexion ouverte sur le financement citoyen

